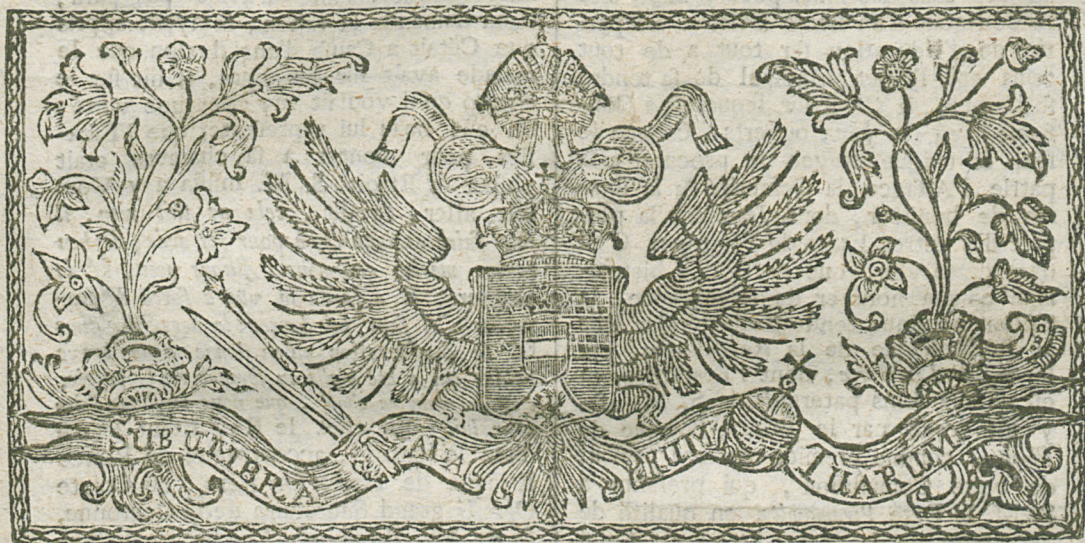


Anno 1776

ANNÉE 1776

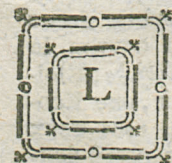
N^{ro}. 13.



GAZETTE DE LEOPOL

DU 28 MARS.

De Leopold le 28. Mars.



Le 19. de ce Mois, la fête de *St. Joseph*, dont S. M. l'Empereur porte le nom, a été Celebrée en cette Capitale, avec toute la pompe, & la magnificence possible. On se rendit sur les Dix heures, dans l'Eglise Metropolitaine, où la grande messe fût Celebrée pontificalement, par l'Evêque suffragant de *Leopold*, à la fin de laquelle, on Entonna le *Te Deum*, au bruit du Canon de

nos remparts, & d'une triple Salve de la Mousqueterie de la Garnison, rangée en haye, sur la place d'armes, depuis l'Hotel de S. E. Mr. le General Commandant jusqu'à la Metropolitaine.

De Varsovie le 14 Mars.

S. M. qui unit dans sa personne Sacrée les qualités d'un Prince affable & genereux, & celles d'un Roy Sage qui

aime & desire le bien de ses Sujets, a été le premier a faire revivre, dans son royaume, les sciences & les arts, & adonné tous ses soins pour y introduire le bon gout d'un siecle Eclairé. La partie de l'Education sur tout a de tout tems été l'objet principal de sa tendre sollicitude, & Celui sur lequel il a constamment eû les yeux ouverts, comme le seul & unique moyen de procurer a sa patrie, l'Aisance, la Celebrité & la somme de bonheur, dont Jouissent la plupart des autres Etats de l'Europe. C'est dans cette vue, que ce Prince bienfaisant daigna honorer de sa presence, la Session publique tenue Jeudi dernier dans la Bibliothèque de la Republique, par la Société Littéraire, dont l'Etablissement est du aux soins paternels de S. M. elle y fût reçue par le Prince Eveque de Plocko, comme premier membre present de cette Commission, qui presenta a S. M. le Pere Pivamowitz en qualité de Secretaire de la société littéraire. Celui cy après avoir obtenu la permission de parler, Exposâ dans un discours savant & Etudié, tout ce que cette société avait fait pendant le Cours de l'année, pour parvenir au bût proposé. Il lut ensuite par ordre de S. M. le plan dressé pour la Composition des livres Elementaires, de même que les regles prescrites a Ceux qui Voudront Composer de ces sortes d'ouvrages; Il presenta en même tems un prospectus des pieces qui avaient déjà été Envoyées a la Commission. Le Roy approuvant tout ce qui avait été fait jusqu'a ce moment, voulut bien en temoigner sa satisfaction au Pere Pivamowitz, ainsi qu'a tous les membres de la société, & leurs declara, que dans un tems plus commode, il ferait charmé d'Entendre la lecture des pieces qui avaient obtenu le suffrage de la Commission de l'Education. Cette Ceremonie finie, S. M. admis toute

l'assemblée a l'Honneur de lui baiser la main. Sur le point de partir, le Roy s'aperçut que le Chanoine Janocki premier Bibliothecaire n'avait pas paru, il en demanda la raison, & ayant appris que C'était a Cause d'une fluxion que le malade avait sur les yeux, il dit sur le champ qu'il voulait luy faire une visted; on eût beau lui représenter que l'Escalier pour monter a sa chambre était obscur & Etroit, S. M. Insista a y Vouloir aller, & dit, *cela ne fait rien, il faut faire quelque chose pour ses amis; le bon homme merite que nous l'Allions voir, & le Consoler. Il a perdu la vie a force de travailler, il faut lui donner le degré d'Estime & de Consideration qu'on donne a un brave Soldat qui a été blessé au service de la patrie, c'est la moindre chose, que nous puissions faire pour lui.* En effet le Roy Etant Entré chez le malade, accompagné du Prince Eveque de Plocko son frere, du Comte Ogroski grand Secretaire de la Couronne, & de Mr. Naruszewitz Coadjuteur de Smoleisko, il s'aprocha du lit du Malade ou après s'Être long tems Etretenu de sa maladie, & des moyens de lui procurer quelque soulagement, il l'Assura de son Estime & de sa bien veillance Royale, après l'avoir consolé en vraie pere de la patrie.

Le Sieur Gautier de Sulques, dans la vie d'Être utile au bien public de ce Royaume, donne avis qu'il ouvrira le premier du mois prochain a Kobylka, Eloigné de trois mille de Varsovie, une Ecole d'Agriculture publique, ou tous Ceux qui Voudront s'Instruire dans cette science, y pourront venir prendre des Leçons. Tous les seigneurs qui auront chez eux, des Sujets en qui ils reconnaîtront du genie, de la Capacité, & du Désir de s'Instruire, sont invités de les Envoyer travailler a cette Ecole, conformément, a l'avertissement publié a ce sujet de-

puis trois mois, & suivant les regles prescrites pour le bon ordre & la Conservation de cet Etablissement. On Enseignera aussi dans la même Ecole, la maniere la plus propre d'Elever les vers a foye. On a deja fait une bonne provision de Muriers blancs, pour les nourrir.

Le Lieutenant Colonel Baron de *Duven* premier Courier du Cabinet de la Cour Imperiale de Russie, arriva ici de *Constantinople*, vers la fin de la Semaine passée, & après avoir remis ici quelques depeches, il continua sa route pour *Petersbourg* c'est par lui qu'on vient d'apprendre que le Prince *Repin*, se rendra d'abord a *Petersbourg*, avant de venir ici, & que le 18. de ce mois Etait le jour fixé pour son depart de *Constantinople*.

Le Beau Regiment des gardes de *Lithuanie*, qui devait se mettre en marche le 10. de ce mois, pour s'aller Etablir dans ce grand Duché, n'a fait encore aucun mouvement, qui annonce son depart. On Imagine bien que le Prince *Adam Czatorinsky* fera de son mieux, pour retenir ici ce Regiment dont il est le chef, & pour lequel il a tant fait, depuis qu'il le gouverne. En reussissant. *S. A.* rendra un Egal service a la Cour, & a la ville.

De Petersbourg le 6. Mars.

Le Comte de *Sagromoso* Ministre de de l'Ordre de *Malde* accredité auprès de cette Cour, Eut le 27. du mois dernier, ses audiences de Congé de l'Imperatrice de Russie, du grand Duc, & de la grande Duchesse. Ce Ministre qui a terminé ses affaires a la satisfaction de l'ordre, comme on a lieu de le presumer, se dispose a partir d'ici, sous peu de jours.

L'Imperatrice a fait dernièrement present a *M. Backmeister* Inspecteur du College de cette Capitale, d'une tabatiere d'or, ou il y avait 250. Ducats d'Hollande.

L'Academie Imperiale des Siences vient de fonder une chaire d'Histoire naturelle & de Mathematiques, en faveur de Ceux qui voudront etudier ces deux sciences.

Madame la grande Duchesse avance très heureusement dans sa grossesse, & nous fait Esperer de l'En voir delivrée avant la fin du mois.

De Londres le 26 Fevrier.

Il serait difficile de rien dire de bien positif de la situation actuelle de nos Colonies en *Amerique*. Les uns assurent la prise de *Quebec*, d'autres la nient, ceux cy veulent qu'on pense encore a un racomodement Entre les deux nations, ceux la le Croient Impossible, de maniere que le plus sur est d'attendre l'evenement. On apprend par les dernieres lettres venues de *philadelphie*, que l'Ordre de la *Liberté*, institué par les *Americains*, est Calqué sur celui du *Bain*. Outre le grand Maitre, il y aura 24. Chevaliers, qui seront choisis parmi Ceux, qui pendant la guerre presente, se seront le plus distingué, par leur amour pour la patrie & la *Liberté*. C'est a ce titre qu'ils ont choisis pour grand Maitre *Mr. John Hancock*. Il sera solemnellement revetu des marques de cette Dignité, par une Commission particuliere, que le Congrès a nommé pour cet Effet. Les Officiers de Mer porteront la marque de l'Ordre attachée a un ruban rouge bordé de bleu. Le Manteau du grand Maitre est d'un tres grand prix, il est de Velours *Cramoisy*, doublé d'hermines, & Enrichi d'ornemens precieux.

*Suite de l'Article de Paris du 16. Fevrier
Concernant les nouvelles ordonnances
Militaires.*

A ces causes, Sa Majesté dit, déclare, ordonne & veut ce qui suit Art. 1. portant confirmation de la fondation faite par le feu Roi d'une Ecole pour l'éducation gratuite de cinq cens jeunes Gentilshommes & des donations, dotations, concessions & aliénations faites au profit de la fondation. Art. 2. Le nombre des Eleves porté à six cens, sera placé dans différens Colleges des Provinces, à raison de cinquante ou soixante au plus dans chaque College. Art. 3. Les Eleves resteront dans ces Colleges jusqu'à l'âge de quatorze ou quinze ans accomplis, au moyen de la pension qui sera payée pour chacun d'eux, suivant les conventions faites avec les Supérieurs de ces Colleges. Art. 4. Les Eleves qui ayant atteint cet âge, seront reconnus pour avoir fait des progrès, seront placés, sçavoir, ceux qui se destineront à la profession des armes, parmi les Cadets Gentilshommes, & ceux qui se trouveroient appellés à l'Etat Ecclésiastique ou à la Magistrature, seront envoyés & entretenus dans d'autres Colleges pour y achever leur instruction. Art. 5. Tous les biens de ladite fondation demeurent affectés à perpétuité à l'instruction desdits Eleves & Cadets Gentilshommes. Art. 6. L'Administration de tous les biens & revenus de ladite fondation continuera d'appartenir au Secrétaire d'Etat ayans le Département de la Guerre. Art. 7. Les Eleves actuels seront placés dans le cours du mois d'Avril prochain, soit parmi les Cadets Gentilshommes soit dans les Colleges. Art. 8. Le Bureau d'Administration est autorisé à vendre & aliéner l'Hôtel de l'Ecole-Royale-Militaire avec les dépendances & le mobilier, après un inventaire qui sera préa-

lablement fait Art. 9. Les deniers provenant de ladite vente seront versés entre les mains du Trésorier de l'Extraordinaire des Guerres en exercice pendant l'année courante, pour être employés à l'acquittement des dettes de l'Ecole Militaire & en acquisition de rentes de la nature de celles permises aux gens de mainmorte. Art. 10. & dernier. Sa Majesté n'entend rien innover touchant le choix des Eleves jeunes Gentilshommes.

Jean-Joseph Baisle, Chanoine Honoraire de l'Eglise de Paris, ancien Abbé Commendataire de l'Abbaye de Saint-Sauveur de l'Etoile, Chapelain Ordinaire de la Chapelle du Roi, est mort dans cette Ville, le 4. de ce mois, âgé de quatre vingt-huit ans.

Le Tirage de la Lotterie Imperiale & Royale s'est faite le 7 de ce mois à 4 heures, après midy, dans la grande Salle du Château, en présence du Directeur & des Commissaires du Gouvernement Deputés à cet effet, avec les formalités accoutumées.

Les Numeros sortis de la roue de fortune sont.

8 10 75 2 99

La Direction avertit que cette Lotterie se tire tous les 15 jours, & qu'on ne peut se procurer des Billets, que jusqu'à midy, du jour ou elle se tire.